

6EmeVue
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 3582 rue du Général De Gaulle,
45160 Olivet
822 931 382 RCS Orléans

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 janvier,
A 9 heures 30,

Les associés de la société 6EmeVue se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3582 rue du Général De Gaulle 45160 Olivet, sur convocation faite par lettre simple adressée le 11 janvier 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas LARA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bruno ROLDAN est désigné comme secrétaire.

La société MICHEL CREUZOT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 600 actions sur les 600 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 juillet 2023,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

GR TL

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 juillet 2020 :

5 500,00 euros, soit 9,17 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 824,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 3 676,00 euros

Exercice clos le 31 juillet 2021 :

3 800,00 euros, soit 6,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 260,33 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 2 539,67 euros

Exercice clos le 31 juillet 2022 :

2 900,00 euros, soit 4,83 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 961,83 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 938,17 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été allouée au Président au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société MICHEL CREUZOT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Stéphane LAMBERT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

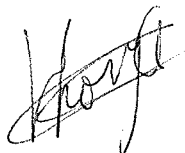
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

gh TL

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Thomas LARA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thara' or similar, written in a cursive style.

Le secrétaire
Bruno ROLDAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Roldan', written in a cursive style.

